



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

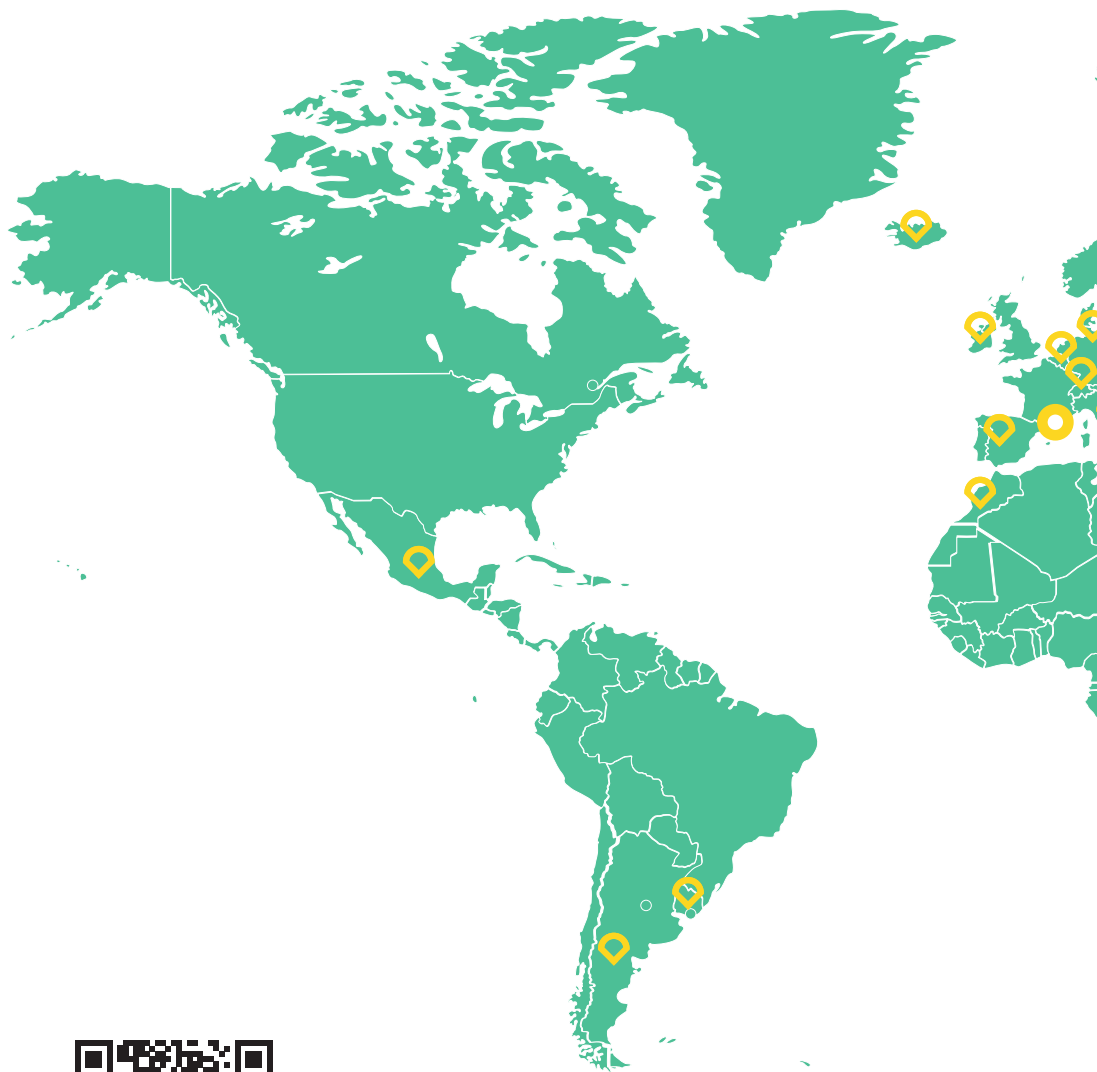
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ENSAI'

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion

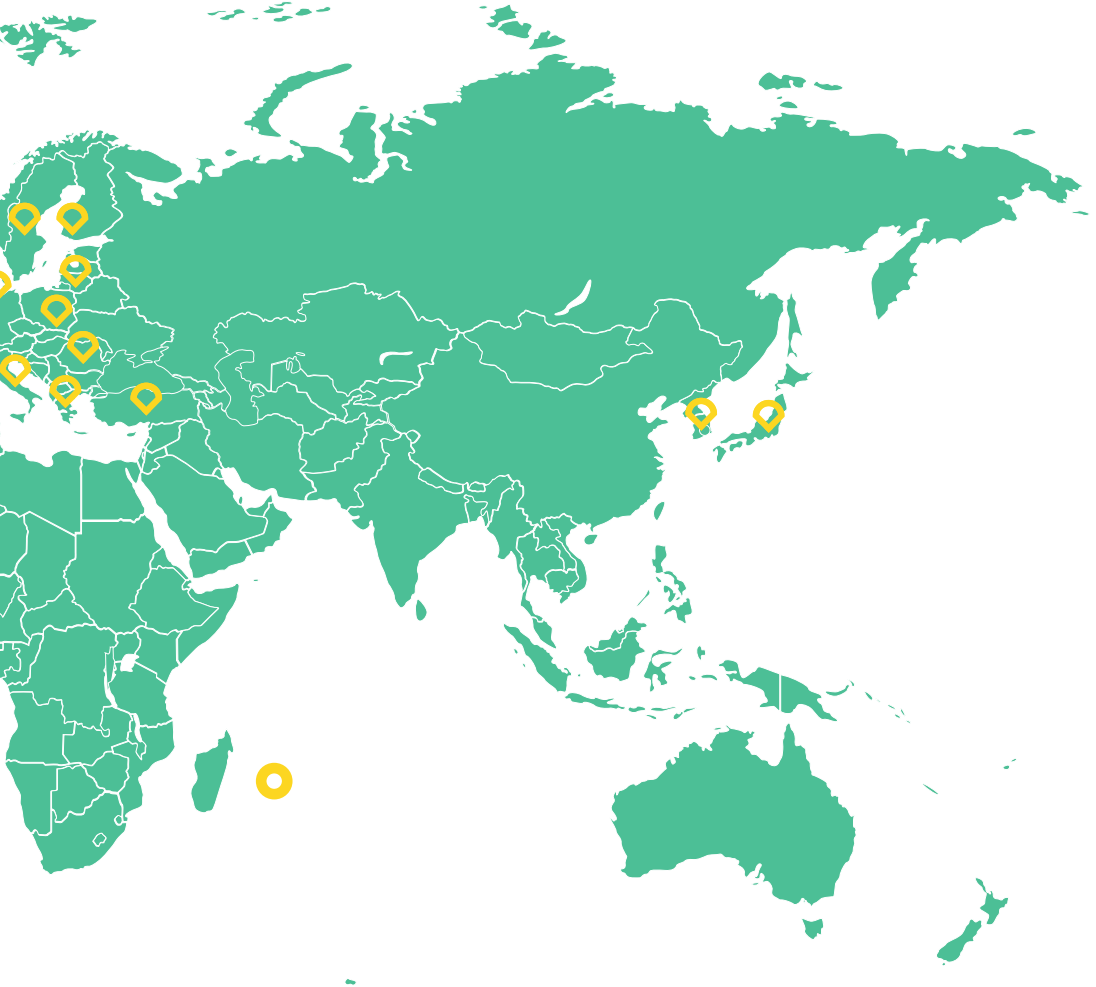
J'VAI

**GUIDE PRATIQUE
MOBILITÉ
INTERNATIONNALE
D'ÉTUDES**



ENSAI^{RI}

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion



LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

LA MOBILITÉ INTERNATIONALE VISE À :

- > Améliorer le niveau des compétences et des aptitudes des étudiants
- > Favoriser l'amélioration de la qualité, l'innovation, l'excellence et l'internationalisation au niveau des établissements
- > Améliorer l'enseignement et l'apprentissage des langues

2 MODALITÉS DE MOBILITÉ :

- > Mobilité en Europe
- > Mobilité hors Europe

LES SPÉCIFICITÉS

- > 1 semestre ou 1 année d'échange à l'étranger
- > Licence 3 ou Master 1
- > 46 Conventions ERASMUS+ / 9 Conventions bilatérales (Hors Europe)

À QUI S'ADRESSE L'ÉCHANGE ?

Aux étudiants inscrits en formation initiale à l'ENSAM

CONDITIONS DE MOBILITÉ

- > Départ : S5/S6 ou S7/S8
- > S8 & S10 pour le double cursus franco-espagnol
- > S8 pour le double cursus archi/ingénieur
- > Validation totale des UE antérieure à leurs années de mobilité
- > Certification obligatoire en langue étrangère

LA CANDIDATURE

PROCÉDURE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Via la plateforme : etudiant.montpellier.archi.fr

Onglet « mobilité internationale »

DOCUMENTS À PRODUIRE


- 1 Curriculum Vitae (CV)
- 1 Lettre de motivation
- 1 Avis pédagogique de l'enseignant de Studio
- 1 Portfolio bilingue (français/langue étrangère)
- 1 Photo
- 1 Contrat d'étude

CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR L'ATTRIBUTION DES MOBILITÉS

- Résultats académiques, avis pédagogique de l'enseignant & situation académique
- Niveau en langue étrangère : moyenne académique et résultat de la certification
- Motivation : lettre de motivation et l'entretien oral
- Pertinence du projet personnel et pédagogique (portfolio et entretien oral)

LE CALENDRIER

décembre	1. Certification en langues
décembre / janvier	2. Dépôt des candidatures
janvier	3. Audition individuelle des candidats
février	4. Validation des choix attribués en CRI
février	5. Validation des choix par la CFVE/CPS
mars / avril	6. Nomination des candidats auprès des établissements partenaires
mai	7. Validation des contrats d'études par la CFVE
à partir de mai	8. Procédure d'enregistrement dans les établissements partenaires



ATTENTION

En cas de non réussite aux examens finaux de juin et de non validation de la totalité des ECTS, votre mobilité sera annulée.

LE FINANCEMENT DE LA MOBILITÉ

- Ministère de la culture
- Programme ERASMUS +
- Région Occitanie
- ENSAM
- Fonds propres de l'étudiant

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- vérifier avec attention le niveau de certification linguistique requis par l'établissement partenaire
- choisir un établissement d'accueil en totale adéquation avec votre cursus, votre personnalité et vos intérêts
- préparer avec soin votre portfolio représentatif de vos compétences en architecture (mentionner le nom des enseignants référents)
- préparer l'entretien d'admission

CONTACTS

Thierry VERDIER

Directeur de l'ENSAM

thierry.verdier@montpellier.archi.fr

Daniel ANDERSCH

Directeur des études et de la pédagogie

Daniel.andersch@montpellier.archi.fr

Mélanie DURAND

Bureau de Relations Internationales / C19

melanie.durand@montpellier.archi.fr

179 rue de l'Espérou
34093 Montpellier Cedex 05

T. 04 67 91 89 89

F. 04 67 41 35 07

www.montpellier.archi.fr

ENSAM

École nationale
supérieure d'architecture
Montpellier | La Réunion



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*